

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 17.02.2010**

PRÉSENTS :

Mesdames MEYRAT (pouvoir de Mme MESSI) PERTHUIS, LAGOUARDE,
JOURNE-LHÉRISSON, ARTESE, LASSORT, LABADIE, RYCKWAERT.
Mrs DEZALOS, FAUVE, ROUX, VOLCÉNO,

M. MARTIN,
Mmes BARAILLES, CAGNAC.

EXCUSÉS :

Mmes MAHAIE, LAPEYRE, PERINET.
M. KHERCHACHE.

Le compte-rendu du 02 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

1°) Bilan des activités du C.C.A.S 2009.

Bilan complet chiffré des différentes activités du C.C.A.S. pour l'année 2009 permettant un aperçu du nombre de dossiers effectués concernant les actions du Conseil Général et les actions propres au CCAS.

Bilan également sur les aides ponctuelles accordées aux personnes pendant l'année 2009 sur :

- Tri par nature de secours : ce sont les bons alimentaires (40%) les plus nombreux ensuite viennent les aides pour l'énergie (35 % : eau, EDF, GAZ) et le loyer.
- Tri par quartier et par nombre de personne aidées : c'est à Boé Aquitaine que le nombre de personnes est le plus important, ensuite ce sont Boé Cité et St Pierre de Gaubert, très peu à Boé Village.
- Nombre de personnes reçues chaque mois à l'accueil du CCAS :
+ 40 % en 2009 pour les appels téléphoniques et + 39 % pour les visites.

Ces bilans donnent une image plus précise des difficultés rencontrées par les familles et les quartiers les plus touchés.

- **Débat d'orientation budgétaire 2010.**

LE C.C.A.S. :

La maîtrise des dépenses est confirmée mais reste fragile en raison du poids des dépenses du personnel et du versement de la subvention d'équilibre à la MARPA:

- **Charges à caractère général (chapitre 11) :** elles sont en baisse en raison de la stabilité des dépenses, pas de participation à la crèche KIRIKOU pour l'année 2009, moins de travaux d'entretien des bâtiments.
- **Charges de personnel (chapitre 12)** en augmentation, liée essentiellement à la progression des carrières des agents, à la revalorisation du SMIC et augmentation des cotisations sociales, au fonctionnement des chèques déjeuner sur une année pleine (+14 000 €).
- **Dépenses de fonctionnement (poste 65)** en augmentation : en raison du versement par le CCAS d'une subvention d'équilibre à la MARPA de 33 528 € (elle était de 12 000 € en 2008) et de l'augmentation du compte 656 secours aux personnes de + 29 % soit + 4800 € qui s'explique par la mise en place de bons d'achat pour les fêtes de fin d'année (1500 €) et de l'aide de l'association de Mme PICHONNEAU (1720 €).

Les recettes sont en baisse sensible (déficit -11 693.30 € en 2009 et -76 221.76€ en 2008).

Les recettes sont apportées essentiellement par les structures de la petite enfance, crèche et halte garderie. Elles sont complètes, le taux de remplissage est important : 90 % pour la crèche et 86 % pour la Halte Garderie.

Pour 2010 :

Porter la subvention communale au C.C.A.S. à 322 000 € :

- le CCAS doit soutenir davantage le budget de la MARPA (déficit -33 500 €)
- Recrutement éventuel d'une assistante maternelle en septembre 2010.
- Progression de la masse salariale de 10 % environ ;
- Versement subvention à l'ASSAD : 8200 €

- Augmentation des heures des agents administratif du CCAS pour prendre en charge l'ensemble de la comptabilité du CCAS (autonomie plus importante du CCAS) et répondre aux demandes de plus en plus en plus nombreuses des administrés
- En investissement : prévoir des achats habituels de complément et renouveler le petit matériel pour la halte garderie et le RAM.

LA M.A.R.P.A.

La MARPA est structurellement déficitaire malgré les efforts de gestion réalisés (hausse des dépenses y compris les charges de personnel de +15 % en 10 ans), cela implique une participation quasi obligatoire du CCAS pour combler le déficit de fonctionnement.

Pour 2010 :

- Réfection des appartements : inscrire la somme de 8 000 € à l'article 6152 soit pour la réfection de 3 appartements ou pour la réfection de 2 appartements et de la salle à manger.
- Prévoir la subvention d'équilibre qui correspondra au déficit sans résultat de fonctionnement reporté.
- La MARPA de Boé est moins chère que la moyenne des MARPA du département. Afin de limiter le déficit de fonctionnement de la structure il est nécessaire de prévoir une hausse des tarifs (hors loyers) la dernière augmentation étant en 2007 de 5 %, il a été convenu une augmentation de :
 - + 7 % sur les charges soit pour un logement T1 :
+ 32.43 € (495.74 € au lieu de 463.31 €).
 - + 5 % sur les repas soit pour :
 - le petit déjeuner + 6 cts, soit 1.26 €
 - le déjeuner + 20 cts, soit 4.20 €
 - le diner + 12 cts, soit 2.52 €
 - + 1 € pour les repas invités (soit 7 € au lieu de 6 €)
 - De passer le prix des repas de fête à 10 € au lieu de 2.40 €
 - D'augmenter le tarif du logement d'accueil temporaire de 48 à 50 € ;

Afin d'éviter une augmentation trop importante des prix et de ralentir le déficit, il est proposé de revaloriser les tarifs de tous les postes chaque année.

Débat d'Orientation Budgétaire 2010 adopté à l'unanimité.

**1) Attribution d'une indemnité de Conseil 2010 à Mme CARLOTTO
Receveur-Percepteur d'Agen Municipale.**

Il est d'usage de verser à la personne une indemnité de conseil, elle est fonctionnaire du trésor public.

Délibération adoptée par 12 voix pour et 1 voix contre.

**3°) Vacances pour tous : renouvellement de la convention avec la Fédération
des Œuvres Laïques.**

La convention entre le C.C.A.S et la Fédération des Œuvres Laïques permet de venir en aide aux familles en difficulté en attribuant une participation au financement des vacances des enfants.

Cette somme est la même que l'année dernière (1067 €).

Délibération adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20 H.

Le Directeur du C.C.A.S.,

Bruno MARTIN.